



CELLULE PDP : LA PLURIDISCIPLINARITÉ POUR UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ

Filomène GIGLIO

Chargée de maintien en emploi
référente – AISMT13 – Marseille

Marie-Lise LAPIERRE

Assistante de direction – AISMT13 –
Marseille

Dr Laurence MARTINEZ

Médecin du travail – AISMT13 – Marseille

Introduction / Objectifs :

Afin de garantir un accompagnement équitable et durable pour tous les adhérents et salariés, sans distinction de statut, l'AISMT13 a créé en 2020 une cellule PDP (Prévention de la Désinsertion Professionnelle) avec une équipe dédiée proactive. Les objectifs étaient :

- ▶ mieux accompagner les adhérents sur les trois champs de la prévention,
- ▶ rendre le salarié acteur et responsable de son parcours professionnel et de ses choix,
- ▶ ouvrir le champ des possibles pour tous les acteurs intervenant

sur les dossiers,

- ▶ remettre le SPSTI au cœur du dispositif PDP,
- ▶ soutenir les médecins du travail sur les situations complexes,
- ▶ développer le travail collectif régional des SPSTI.

Méthodologie :

Une équipe pluridisciplinaire experte s'organise autour de commissions en s'appuyant sur des bilans spécifiques (médical, psychologique, social, ergonomique) afin d'accompagner de façon personnalisée l'adhérent et le salarié. La cellule pilote et offre un espace et des moyens adaptés pour un travail collaboratif avec les adhérents, les salariés et des partenaires spécifiques, habituels et nouveaux. La cellule s'affranchit des barrières d'un effectif et a accès à une vision systémique et élargie ouvrant le champ des possibles.

Résultats obtenus :

554 dossiers pris en charge en 2022 dont 400 nouveaux. 314 dossiers clôturés avec une durée moyenne d'accompagnement de six mois. 83 % des salariés adressés étaient non-bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés. 79 % des salariés ont trouvé une solution satisfaisante à leur situation : 29 % maintenus dans l'entreprise d'origine, 57 % sortis de l'entreprise avec solution (reclassement, création d'entreprise, en démarches de reconversion active). L'intervention de la cellule a diminué le nombre d'inaptitudes (17 % évitées), modifié le devenir d'un salarié déclaré inapte (33 % maintenus en emploi ou dans un parcours de reconversion professionnelle). 137 actions collectives ont été réalisées vers les adhérents, les partenaires, l'AISMT13. La cellule appuie le Service et les médecins dans leur activité quotidienne (libère du temps pour la continuité de service, développe des ressources externes utilisables par tous les médecins, actualise les connaissances des EPST sur les évolutions en matière de PDP).

Discussion des résultats / Conclusion :

Le taux de maintien en emploi réussi est corrélé à la précocité de la prise en charge : il augmente si l'équipe dispose de trois mois minimum pour réaliser l'accompagnement. La cellule a montré l'efficacité de son action sur l'avenir professionnel d'un salarié à risque d'inaptitude en faisant évoluer les points de vue et les pratiques de tous les acteurs. Les facteurs de réussite sont le temps accordé, dont ne dispose pas un médecin du travail et le partenariat développé, permettant une prise en charge interinstitutionnelle efficace. Les objectifs sont de réduire encore le nombre d'inaptitudes sans projet alternatif, continuer à développer les partenariats et les actions collectives, mieux définir des critères d'inclusion pour focaliser son intervention sur les situations les plus complexes ou sensibles.

